

TARIF UNIQUE = TARIF INIQUÉ !

Le **tarif unique** : une décision hautement politique qui aura de graves conséquences sur les personnels et les usagers.

en œuvre de la « stratégie départementale d'action pour le soutien à l'autonomie. » Elle vise à se traduire le 22 mai 2017, en séance plénière du Conseil départemental, par la mise en place du « **tarif unique**. »

20,50 au lieu de 24,24 : pour 3,74 euros : le **tarif unique** menace de jeter dans l'absolue précarité les 226 000 aides à domicile dont le pouvoir d'achat n'a cessé de diminuer

leurs conditions de travail, des retards de salaire, des licenciements économiques... jusqu'à « l'ubérisation » de leur profession c'est-à-dire la **précarité absolue**.

Avec le **tarif unique**, le reste à charge sera supérieur de 40 à 150% et c'est l'utilisateur qui paiera. A moins de diminuer les heures... Le Nord, un département solidaire mais pas trop !

Inférieur au coût de revient des prestations le tarif unique va obliger les usagers à payer plus mettant en difficulté un grand nombre d'entre eux. En voici la démonstration pour un usager en GIR4 ayant 4 heures mensuelles d'APA pour du ménage :

Coût avec le tarif départemental : 82 €

Participation du bénéficiaire : 8,42 % soit 6.90 €

Différentiel tarif APA / tarif prestation 10.56 €

Soit un coût total usager de 17.46 € (6,90 + 10,56) c'est-à-dire **une augmentation de 153 % de sa facture**.

Le **tarif unique** c'est transformer la solidarité en dividendes

Le tarif unique c'est la mise en concurrence des associations au détriment des salariés et des usagers. Le tarif unique c'est l'accaparement par les grands groupes d'une niche de profits juteux. C'est ce qu'ils

appellent « les nouvelles orientations ». Ou comment se faire de l'argent sur le dos des **salariés précarisés et des usagers maltraités**.

AIDES A DOMICILE EN GREVE ET USAGERS EN COLERE RENDEZ-VOUS DEVANT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL LE 22 MAI A 10 HEURES POUR DIRE NON AU TARIF UNIQUE